

# La Franc-maçonnerie napoléonienne entre adhésion politique, solidarité internationale et rencontre avec « l'Autre » dans le contexte européen

Marco Emanuele OMES

À partir de 1795, après la crise de la période révolutionnaire, la Franc-maçonnerie française connaît une réorganisation et une renaissance aux proportions considérables, comme en témoignent la multiplication des loges et l'augmentation parallèle du nombre de ses membres<sup>1</sup>. De nombreuses différences la distinguent de la maçonnerie d'Ancien Régime. D'abord, ses rangs ont été largement renouvelés à cause de l'émigration, mais ses administrateurs sont loin d'être révolutionnaires radicaux : ils ont pour la plupart une inclination politique modérée, qui les dispose du moins à accueillir les mots clés de Brumaire – stabilité, fixité, durée, unité dans l'action du pouvoir – avec une certaine disponibilité. Ensuite, bien que des rites différents continuent à exister, le Grand Orient de France sous l'autorité de Roëttiers de Montaleau entreprend le projet ambitieux de fédérer les loges de plusieurs obédiences dans un cadre unitaire : s'il est capable de garantir la coordination des activités maçonniques à l'échelle locale et l'établissement de contacts stables et réguliers entre les loges et la capitale, le plan veut aussi rassurer les autorités publiques en présentant un univers maçonnique plus centralisé, dont la composition est plus rationnelle et par conséquent plus aisément contrôlable, afin de jouir de la protection du pouvoir. La fonction hégémonique du Grand Orient, qui se présente comme une institution représentative et responsable de la maçonnerie française, en regroupant les loges de rites différents, est reconnue progressivement par les autres obédiences, y compris la Grande-Loge générale écossaise du Rite Ancien et Accepté : le Grand Orient peut désormais, au début de l'Empire, se considérer représentant et fédérateur de toutes les obédiences. Peindre les rites écossais comme une sorte d'internationale qui échapperait à des considérations de politique nationale – bien qu'il soit vrai que les relations possibles avec les loges situées dans les îles britanniques inquiètent parfois les autorités policières françaises – et, *a contrario*, le Grand Orient comme une institution « patriotique » est certainement excessif ; mais il est avéré que ce

1. CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, t. II, *La Maçonnerie : missionnaire du Libéralisme (1800-1877)*, Paris, Fayard, 1974, p. 13.

dernier, pour gagner la confiance des pouvoirs publics et pour établir sa suprématie, n'hésite pas à se représenter comme une institution française<sup>2</sup>, fondée sur le territoire, comme une interlocutrice indispensable aussi bien pour les loges que pour les autorités, et comme pivot de l'échange surveillance-protection caractérisant les rapports entre la maçonnerie impériale et le pouvoir napoléonien.

Tout cela est extrêmement intéressant car – c'est là la troisième et la plus évidente différence – cette maçonnerie représentée par le Grand Orient de France, parfois décrite comme un « appareil idéologique d'État » c'est-à-dire une « structure publique, privée ou mixte, qui dans un système (autoritaire ou non), en reproduit l'idéologie tout en fonctionnant à la répression atténuée, voire symbolique (Églises, système éducatif, familles, presse, entreprises culturelles, etc.) »<sup>3</sup>, strictement liée aux personnalités de renom du régime, partiellement centralisée à Paris, est composée en bonne partie par des loges qui se situent à l'extérieur des confins de la France de 1789. Suivant la progression des armées napoléoniennes, sous le Consulat et l'Empire le Grand Orient connaît un agrandissement remarquable de sa juridiction maçonnique, qui contraste avec la présumée dimension nationale de son action, et pose par conséquent le problème du développement de la maçonnerie napoléonienne d'un point de vue transnational<sup>4</sup>.

10

### **La dimension transnationale de la maçonnerie française : la diffusion des loges en Europe**

La *Carte maçonnique de l'Empire français et de toutes les dépendances du Grand Orient de France*<sup>5</sup>, conservée à la Bibliothèque Nationale de France, offre un panorama utile pour évaluer l'extension de l'autorité du Grand Orient en 1809, et surtout le poids des loges situées en pays récemment annexés ou hors de l'Empire français. Sur 588 loges recensées dans l'Empire, 73 (soit le 12,4%) sont placées dans une ville qui n'appartenait pas au royaume de France en 1789 ; parmi elles, 8 seulement existaient déjà en 1799, dont 6 étaient déjà affiliées au Grand Orient avant la Révolution (graphique 1).

En outre, 30 loges sont liées au Grand Orient bien qu'elles se situent en pays étrangers : 8 dans la Confédération Helvétique, 7 dans la péninsule italienne, 2 dans la Confédération du Rhin, en Pologne et en Russie, 1 dans le Grand-Duché de Berg, en Dalmatie et en Espagne, ainsi que 6 aux États-Unis. Il y a donc une dimension vraiment internationale, dont la perception devient encore plus évidente si nous considérons les

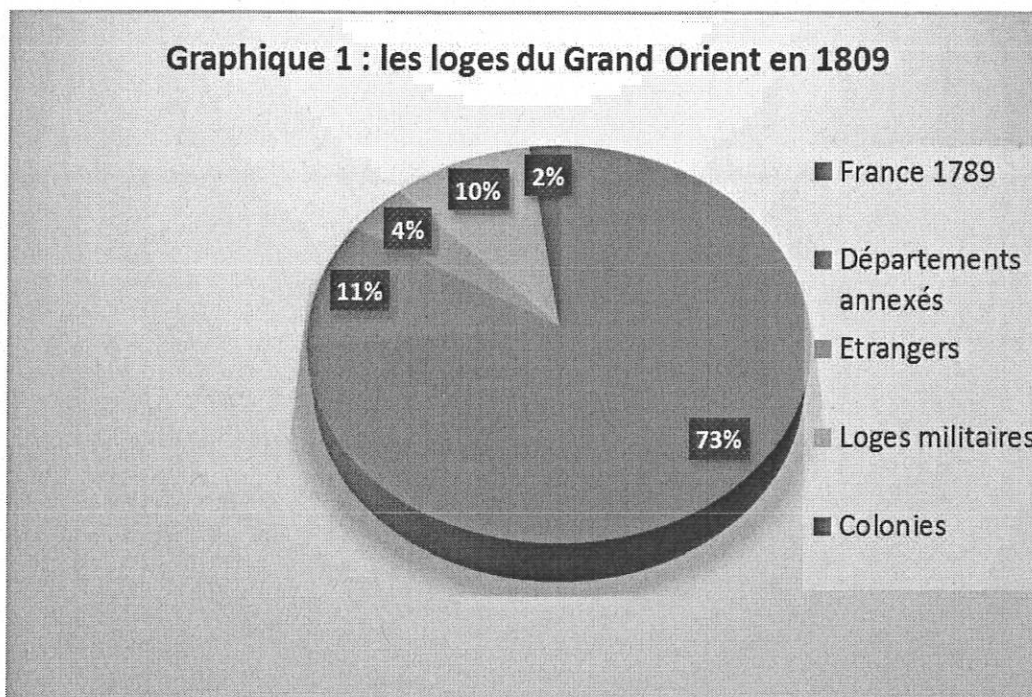
2. Ce faisant, le Grand Orient préfigure et contribue à diffuser une démarche caractérisant l'univers maçonnique du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire la structuration sur base nationale des obédiences maçonniques, et l'essai parallèle, de plus en plus difficile, de trouver une conciliation entre les idéaux cosmopolites et les intérêts et les exigences patriotiques et nationales. Voir CONTI Fulvio, *Massoneria e religioni civili. Cultura laica e liturgia politiche fra XVIII<sup>e</sup> XX secolo*, Bologna, Il Mulino, 2008, p. 34-36.

3. HIVERT-MESSECA Yves, « Portalis, ministre des cultes et des rites ou la théorie du licol doré », dans MOLLIER Pierre (dir.), *La Franc-maçonnerie sous l'Empire : un âge d'or ?*, Paris, Dervy, 2007, p. 19. Pour la catégorie « appareil idéologique d'État » la référence à Louis ALTHUSSER est obligatoire, Paris, Éditions sociales, 1982, p. 79-139.

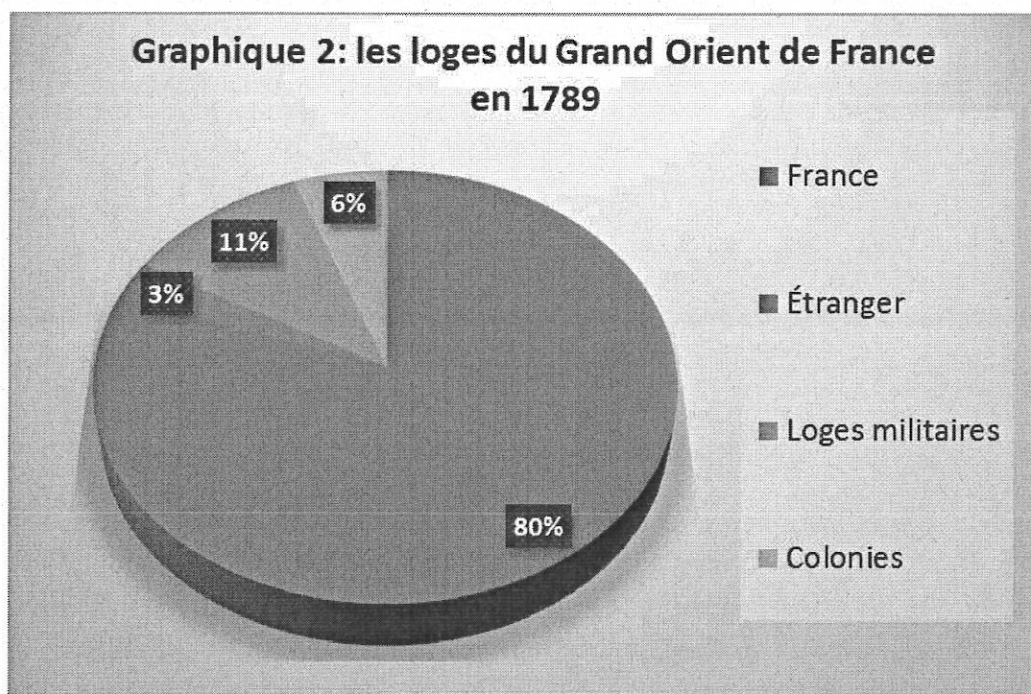
4. SAUNIER Éric, « La franc-maçonnerie dans l'Europe napoléonienne. De l'échec de l'Europe maçonnique à la transformation de la société des maçons », *Revista de estudios históricos de la masonería latinoamericana y caribeña*, vol. 3, n° 1, Mayo 2011-Noviembre 2011, p. 23-32.

5. FUSTIER F., *Carte maçonnique de l'Empire français et de toutes les dépendances du Grand Orient de France*, s.l., vers 1809, consultable sur Gallica à l'adresse <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52505756g>.

15 loges des colonies et les 69 loges militaires qui non seulement changent souvent de siège en Europe en suivant les régiments où elles se sont formées, mais qui accueillent aussi, en qualité de membres, des militaires de diverses origines. La différence avec



l'extension du réseau du Grand Orient avant la Révolution est remarquable, comme ce graphique construit sur la base des données élaborées par F. Collaveri le démontre<sup>6</sup> :

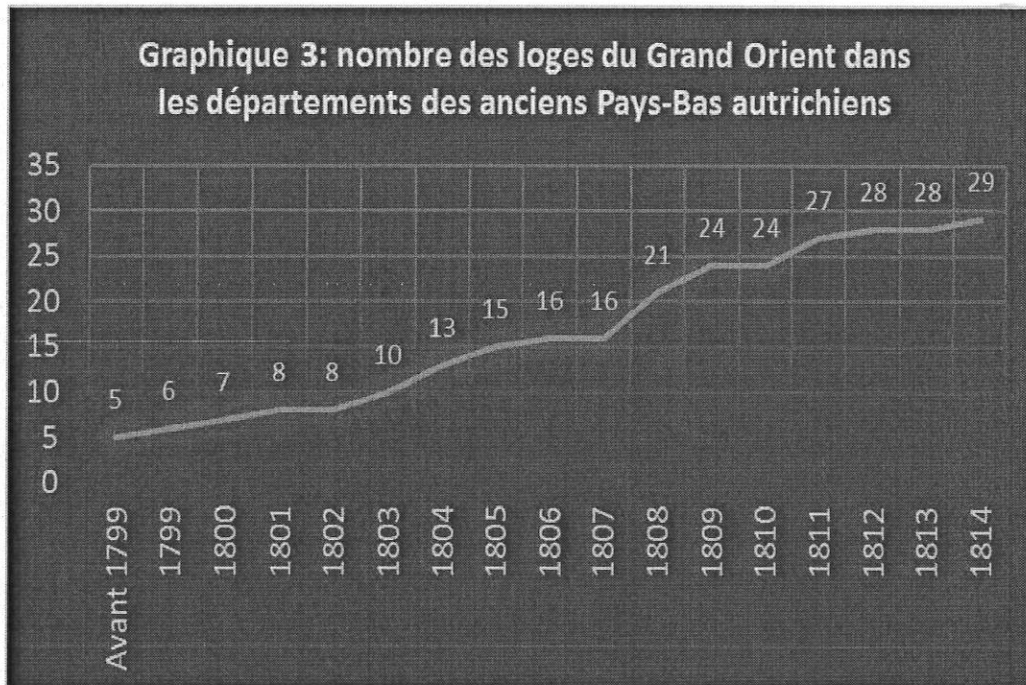


Entre 1799 et 1814, sur l'ensemble de la période napoléonienne, les loges situées hors du territoire français du 1789 dans le continent européen s'élèvent à 159 – soit deux

6. COLLAVERI François, *La Franc-maçonnerie des Bonaparte*, Paris, Payot, 1982, p. 13.

fois plus qu'en 1809 puisque nombre de ces ateliers ne survivent que quelques années ou sont ensuite affiliés à une autre Loge Nationale alliée, tandis que les autres naissent durant l'apogée territorial de l'Empire entre 1808 et 1812. À ces 159 loges on pourrait ajouter les 20 qui, pour des raisons différentes<sup>7</sup>, n'ont jamais pu jouir d'une reconnaissance officielle du Grand Orient à travers la concession de constitutions écrites provenant de Paris. Les loges sont distribuées ainsi : 29 dans les départements des anciens Pays-Bas autrichiens (dont 6 déjà existantes avant 1789, toutes déjà affiliées au Grand Orient sauf une), 43 dans la péninsule italienne (dont 15 dans le Piémont, 9 en Ligurie, 4 dans la République/Royaume d'Italie, 2 à Parme, une sur l'île d'Elbe, 4 en Toscane, 5 dans les États romains et 3 dans le Royaume de Naples), 27 dans les départements et les États-satellites de langue allemande (dont 7 déjà existantes), 25 dans la Confédération Suisse, 9 en Hollande et en Espagne, 5 en Illyrie, 2 dans le Grand-Duché de Varsovie et en Russie, 1 en Luxembourg et en Grèce, enfin 6 aux États-Unis.

L'implantation de la maçonnerie française est précoce en Belgique (graphique 3), où on remarque non seulement une augmentation constante du nombre de loges au cours de toute la période napoléonienne, mais aussi leur certaine stabilité, grâce à une domination politique ininterrompue et l'absence de Grandes Loges rivales.

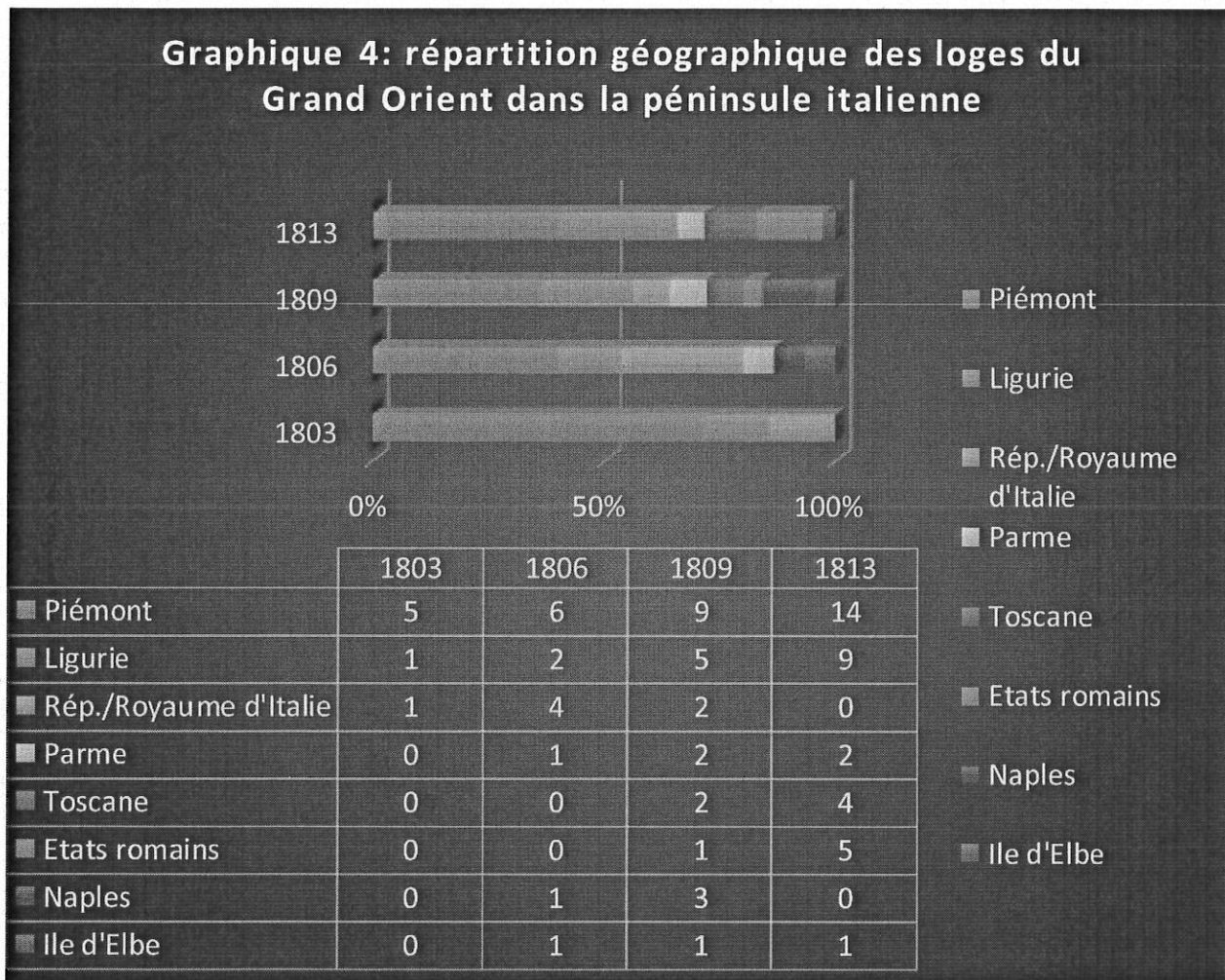


De telles considérations sont également valables pour la péninsule italienne (graphique 4), où le réseau d'obédience au Grand Orient se développe en suivant la politique d'annexion de parties de plus en plus consistantes du territoire : dans ce cas, cependant,

7. Dans 12 cas la réponse de Paris tarde probablement à arriver, et les loges disparaissent à cause des bouleversements politiques de 1814-15 ; dans 4 cas les constitutions ne sont pas octroyées car les loges en question sont sous la juridiction d'une Grande Loge alliée, dans un des pays satellites de l'Empire ; dans les 4 cas qui restent, la légitimité de l'érection d'un temple maçonnique dans une ville qui a déjà une loge est contestée. Cinq cas concernent des loges hollandaises, signe que la pénétration maçonnique du Grand Orient dans ce pays est particulièrement compliquée et tardive.

la création des Grandes Loges d'Italie en 1805 et de Naples en 1809 correspond à la perte d'un certain nombre de loges, qui doivent, sous la contrainte, se soumettre aux nouvelles institutions nationales. La suprématie des loges piémontaises reste par conséquent constante, mais est de plus en plus relativisée au cours des années, à cause d'une part de la naissance plutôt rapide de loges en Toscane et dans l'ancien État de la papauté désormais départementalisé et, d'autre part, du développement de cercles maçonniques en Ligurie, où le processus paraît connaître, au début, des résistances.

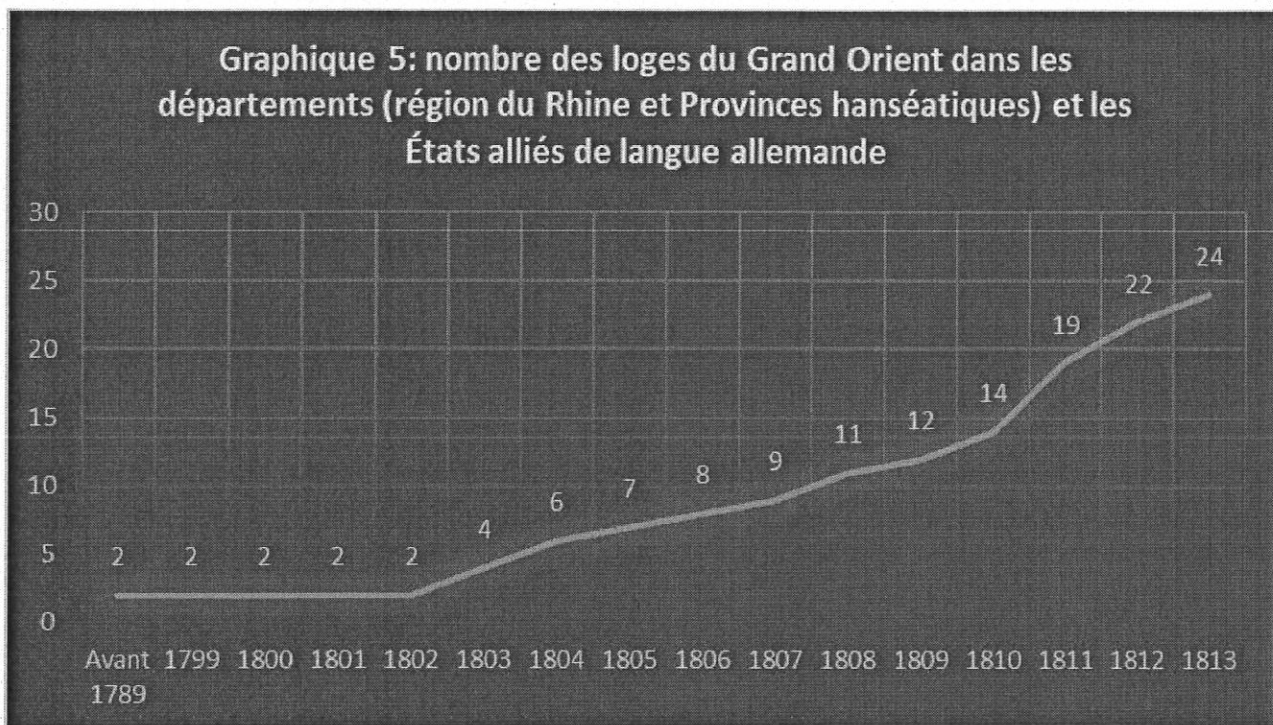
**Graphique 4: répartition géographique des loges du Grand Orient dans la péninsule italienne**



Il s'agit d'une maçonnerie qui doit son succès et sa légitimité informelle dans l'espace public à l'expansion politique française. Elle avait été proscrite à plusieurs reprises par les autorités pontificales, en 1751 par l'édit du roi de Naples Charles III et en 1780 par le roi de Sardaigne Victor Amédée III – ce qui contraignait les adhérents à exercer des réelles pratiques de nicodémisme - et la réunion de frères n'était que tolérée par des gouvernements moins intrusifs comme celui de la Lombardie autrichienne et de la Toscane de la dynastie de Lorraine<sup>8</sup>. Les territoires de langue allemande offrent, quant

8. CAZZANIGA Gian Mario (dir.), *Storia d'Italia. Annali 21. La Massoneria*, Torino, Einaudi, 2006, passim. LIGOU Daniel (dir.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, PUF, 2006 (éd. orig. 1974), p. 121 et p. 631.

à eux, des contradictions (graphique 5) : si la maçonnerie y est historiquement bien mieux développée, si bien que deux loges rhénanes sont déjà affiliées au Grand Orient avant la Révolution, et que cinq loges y rentrent pendant la période étudiée (respectivement une en 1799 et quatre entre 1811 et 1813), l'implantation d'ateliers nouveaux est réduite, probablement à cause d'une part de l'impossibilité d'étendre la juridiction du Grand Orient sur des territoires faisant partie d'États alliés et déjà pourvus de liens de fidélité à d'autres Loges provinciales, d'autre part en raison des difficultés qu'il y a à conduire des travaux maçonniques en utilisant une langue commune.



Enfin, les cas de l'expansion de la maçonnerie française en Hollande et en Espagne sont complètement opposés, même s'ils présentent des résultats parfois semblables : la pénétration est tardive et se concentre dans un laps de temps très court, entre 1810 et 1813, signe que seule l'annexion et la présence physique des contingents militaires impériaux ont permis de vaincre – partiellement – les résistances opposées dans deux contextes très peu réceptifs à l'initiative maçonnique française. La Grand Loge de Hollande refusera toujours de se soumettre à l'autorité du Grand Orient de France, même après la départementalisation : par conséquent les 71 loges faisant partie de son obédience resteront complètement autonomes et dédaigneront établir des contacts avec les ateliers nouveau-nés, malgré la pression exercée par le Grand Orient en 1812. L'espace maçonnique, en somme, était déjà occupé par une institution florissante et jalouse de son autonomie, ce qui imposait au Grand Orient de se limiter à jeter les bases d'un projet d'intégration qui avait besoin de plus de temps, et qui nécessitait

parallèlement d'assimiler politiquement le pays. En Espagne, au contraire, la maçonnerie est une introduction extrêmement récente, exposée à la méprise et à la défiance d'une large partie de la population en raison des interdictions canoniques et souveraines qui se sont succédées sous les royaumes de Ferdinand VI et Charles III<sup>9</sup>. L'Espagne étant en outre un royaume indépendant, une Grande Loge nationale est créée en 1809, ce qui condamne souvent les ateliers à être divisés par des barrières fondées sur la langue et la nationalité des adhérents.

L'activité des loges en France et en Europe est généralement très autonome, l'affiliation au Grand Orient comportant seulement la nomination d'un représentant à Paris chargé de maintenir les liens entre les institutions centrales et les ateliers sur le territoire, le paiement d'un « don gratuit » annuel, le respect des statuts de l'Ordre et l'envoi de tableaux<sup>10</sup> et de procès-verbaux qui attestent la bonne exécution des cérémonies les plus solennelles. En revanche, des contacts plus directs et probablement fréquents sont possibles entre les loges de la même région, qui peuvent partager les mêmes frères : les tableaux indiquent parfois le nom et l'emplacement des ateliers unis par des accords d'affiliation ou de correspondance. Cependant, les liens de considération et de soutien réciproques peuvent se resserrer en des circonstances d'une gravité particulière, et franchir les barrières de l'espace, de la langue et de la culture grâce à la coordination et à la centralisation offertes par le Grand Orient. La collaboration se révèle avant tout sur le plan de la solidarité internationale : lorsque la loge l'Indivisible de Spa appelle à son secours suite à un incendie qui a détruit une partie de la ville en août 1807, le Grand Orient offre 2 000 francs et sollicite des aides à la reconstruction ; quelques mois plus tard, en mars 1808, la souscription a désormais associé 79 loges, et rassemblé environ 12 320 francs<sup>11</sup>.

### **Français ou maçons dans un contexte étranger ? La construction de leur identité par la confrontation à l'Autre**

Bien qu'elle réunisse des loges et des membres d'origines très différentes, la maçonnerie impériale se présente comme une institution « patriotique », ouverte donc à l'intégration de réalités extérieures mais en vue d'une assimilation, conséquence de la suprématie politique et de la grandeur culturelle de la France. Il est intéressant de remarquer que, selon la rhétorique fréquemment utilisée dans les loges, il y a une connexion idéale et concrète très forte entre le développement de l'Ordre et celui du régime. Une alliance et des intérêts en commun voient le jour non seulement grâce à l'identité entre fonctionnaires de l'État et dignitaires des ateliers au niveau local, mais aussi grâce aux mots-clés et aux principes qui définissent leur conduite en tant que

9. FERRER BENIMELI José Antonio, *Masonería española contemporánea, Siglo XXI*, Madrid, 1980. *Id.*, « La Inquisición frente a Masonería e Ilustración », dans ALCALÁ GALVE Ángel (dir.), *Inquisición española y mentalidad inquisitorial*, ponencias del Simposio internacional sobre Inquisición, Nueva York, abril de 1983, Ariel, Barcelona, 1984, p. 463-495.

10. Il s'agit d'une liste des membres de la loge, soumise chaque année au Grand Orient de France, qui peut par conséquent connaître les qualités maçonniques et civiles des adhérents. La composition de la loge est un des critères les plus importants pour juger de sa fiabilité envers l'ordre politique et social.

11. Bibliothèque Nationale de France (dorénavant BNF), Fonds Maçonnique 2, b. 557, cc. 77-79.

maçons et en qualité d'administrateurs. En fait, la rhétorique paraît souvent proposer le concept d'une rencontre parfaite entre devoirs civiques et maçonniques : l'exemple de Napoléon même qui, selon le frère Imode de la loge *La Confiance de Novi Ligure*, « en établissant son grand Empire, en confédérant les Nations restreint de plus en plus les liaisons maçonniques », pousserait donc les maçons non seulement à « regarder tous les hommes, tous les peuples comme une seule famille »<sup>12</sup> comme ils l'ont toujours fait, mais les engagerait aussi à devenir agents de la construction de cet ordre civil et maçonnique fondé sur l'unité et la rationalité.

16 Ainsi, si la diffusion de la « vraie lumière » reçoit le soutien non négligeable de la protection informelle du gouvernement, l'action de la maçonnerie peut elle-même servir à développer l'intégration des zones annexées à travers des échanges culturels, et surtout en représentant un lieu supplémentaire de sociabilité et contact – en plus des fêtes et cérémonies publiques – pour les élites locales et les fonctionnaires. Les buts sont semblables : il s'agit aussi bien dans le cas de la maçonnerie que du régime d'affirmer la suprématie et le contrôle des institutions centrales de Paris sur la périphérie. Pour cette raison la maçonnerie française – parfois perçue comme un outil dans les mains du gouvernement impérial – doit en général faire face aux mêmes défis, et recourt à une rhétorique caractérisée par beaucoup d'emprunts au langage politique pour décrire ses intentions et son modèle de référence, qui est aussi sa source de légitimité dans cette démarche. Pour solliciter la fin du refus des loges hollandaises de se soumettre au Grand Orient de France – attitude marquée par une froideur semblable à celle des habitants du Royaume d'Hollande apprenant la nouvelle de la « réunion » à l'Empire – l'atelier Berceau du Roi de Rome, à La Haye, réclame en 1811 que les frères soient « tous membres de la grande famille française », une invitation qui mélange volontairement les appartenances politique et maçonnique, réunies ainsi en une identité totale. Cette coïncidence est confirmée par l'expérience de l'altérité, qu'elle soit représentée par un profane ou par un étranger : très souvent, en effet, les deux figures se superposent, parce que les pays où la maçonnerie est récente ou presque inconnue – Espagne, Grèce, Illyrie<sup>13</sup> – sont aussi les régions qui paraissent les plus éloignées de la culture, des mœurs et de la force économique de la France. La maçonnerie se présente comme une association vouée au progrès moral, scientifique et culturel de l'homme, capable de soutenir le processus de modernisation ouvert par l'arrivée bouleversante des armées françaises ; la résistance à ces derniers peut signifier le refus des bienfaits dont l'Ordre se veut porteur ; inversement, la méfiance envers la maçonnerie est parfois présentée comme la preuve d'un retard culturel et politique que les Français sont appelés à combler, tout en connaissant les risques d'une pareille opération. Le modèle en ce sens est clairement « la malheureuse Espagne

12. *Ibid.*, b. 573, dossier Novi – La Confiance, cc. 20-22, discours prononcé lors de l'installation de l'atelier, le 31 décembre 1810, par le frère Imode.

13. KOŠIR Matevž, « Les francs-maçons dans les Provinces Illyriennes », dans BOUDON Jacques-Olivier (dir.), *Les Provinces Illyriennes dans l'Europe napoléonienne 1809-1813*, Paris, Éditions SPM, 2015.



plongée dans un abysse de maux »<sup>14</sup>, habitée par « un peuple esclave des mensonges, idole de préjugés et aveuglé par le fanatisme »<sup>15</sup>.

L'altérité n'est pas forcément jugée négativement, elle peut aussi susciter curiosité, ou réactiver des images d'un passé mythifié : si l'érection d'une loge à Corfou paraît pour ses membres être un retour aux origines des sciences et des arts, donc à la source de la maçonnerie même<sup>16</sup>, les Dalmates sont parfois dépeints comme un peuple « abandonné pendant des siècles aux conséquences funestes des erreurs ou de l'inconséquence politique » mais pur, malléable, ne récusant pas les bénéfices de la « vraie lumière » et étant au contraire digne de la recevoir car il « unit à la vigueur de l'homme, la simplicité naïve et la docilité salutaire de l'enfance »<sup>17</sup>. Evidemment on ne peut pas formuler des conclusions fiables sur le caractère d'un peuple à partir de ces considérations, formules fixes semblables à des stéréotypes. Il est intéressant pourtant de remarquer que les Français se perçoivent comme des sujets capables de diffuser une administration mieux ordonnée et une culture plus développée aux différentes régions d'Europe, d'y étendre leurs idéaux de progrès et de civilisation<sup>18</sup>. La maçonnerie joue un rôle capital dans ce processus, comme agent et lieu de sociabilité, comme laboratoire de formulation de ces projets et d'une rhétorique qui crée, insiste sur ces différences d'identité, mais en même temps invite à les dépasser, en vue d'une intégration volontaire et fondée sur la collaboration.

Plusieurs fois les loges des pays annexés promettent de devenir des lieux de rencontre pour améliorer les relations entre les autochtones et les Français. Les buts et les moyens de cette opération de rapprochement restent les mêmes partout : on distribue du pain ou de l'argent pour respecter les obligations de philanthropie et pour réduire l'hostilité du menu peuple<sup>19</sup>, une tactique qu'on n'hésite pas à définir comme un acte de construction de l'esprit public. Encore une fois la rhétorique maçonnique emprunte des termes du langage politique typiquement employés par les préfets pour décrire leurs interventions de préservation de la tranquillité publique et de développement du consentement envers l'autorité<sup>20</sup> : les loges, en essayant de gagner de nouveaux adhérents, de diffuser leurs principes politiques et moraux, de vaincre la méfiance envers la modernité qu'elles affirment incarner, se proposent ainsi comme un outil dont le régime napoléonien peut tirer profit pour intervenir dans la société des pays annexés pour construire une autre forme plus concrète de dévotion au souverain et à ses programmes politiques. Le lien revendiqué entre identité politique-nationale et

14. BNF, Fonds Maçonnique 2, b. 559, dossier de la loge La constitutionnelle de la réunion espagnole à La Coruña, cc. non numérotées, extrait du registre des délibérations à la date du 12 mai 1814.

15. *Ibid.*, b. 558, dossier de la loge Les amis fidèles de Napoléon à Barcelone, cc. non numérotées, discours prononcé le 12 janvier 1812 lors de l'installation de l'atelier.

16. *Ibid.*, b. 562, dossier de la loge Saint Napoléon à Corfou, cc. non numérotées, demande de constitution de l'atelier à la date du 29 avril 1809.

17. *Ibid.*, b. 591, dossier de la loge Eugène Napoléon de Zara, cc. 11-12, discours prononcé lors de l'installation du chapitre de l'atelier le 8 septembre 1808.

18. WOLF Stuart, *Napoléon et la conquête de l'Europe*, Paris, Flammarion, 1991.

19. Plusieurs cas peuvent être trouvés dans les documents conservés dans le Fonds Maçonnique 2 de la Bibliothèque Nationale de France : je signale, à titre d'exemple, les initiatives de la loge La grande famille à Spire, dans la b. 541, de l'atelier Napoléon à Florence, dans la b. 570, et de la loge homonyme de Livourne, dans la b. 572.

20. Les membres de la loge Napoléon le Grand de Gironne déduisent qu'une amélioration de la perception des indigènes sur l'Ordre, grâce aux « aumônes fréquentes que l'atelier distribue », vaut aussi une meilleure disposition envers les idées et la présence françaises. Voir à ce propos la lettre envoyée par les frères de l'atelier au Grand Orient de France le 20 mars 1812, conservée à la BNF, Fonds Maçonnique 2, b. 559, dossier de la loge Napoléon le Grand de Gironne, cc. non numérotés.

appartenance maçonnique – auxquelles s'ajoute souvent la fidélité à l'Empereur, ce qui n'est pas étonnant si on considère que les « missionnaires » maçonniques dans les pays occupés sont en grande majorité des militaires, des attachés aux services auxiliaires de l'armée, des fonctionnaires – révèle de fait non seulement la conviction idéale selon laquelle le service en faveur de l'Empire est parfaitement compatible avec celui de l'Ordre, mais aussi qu'on peut poursuivre les intérêts de ces institutions d'une façon unitaire.

## Bibliographie :

CAZZANIGA Gian Mario (dir.), *Storia d'Italia. Annali 21. La Massoneria*, Torino, Einaudi, 2006.

CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, t. II, *La Maçonnerie : missionnaire du Libéralisme (1800-1877)*, Paris, Fayard, 1974.

COLLAVERI François, *La Franc-maçonnerie des Bonaparte*, Paris, Payot, 1982.

CONTI, Fulvio, *Massoneria e religioni civili. Cultura laica e liturgie politiche fra XVIII<sup>e</sup> XX secolo*, Bologna, Il Mulino, 2008. 19

FERRER BENIMELI José Antonio, *Masoneria española contemporánea*, Madrid, Siglo XXI, 1980.

LIGOU Daniel, *Histoire des Francs-maçons en France*, Toulouse, Cedex, 1987.

MOLLIER Pierre (dir.), *La Franc-maçonnerie sous l'Empire: un âge d'or ?*, Paris, Dervy, 2007.

SAUNIER Éric, « La franc-maçonnerie dans l'Europe napoléonienne. De l'échec de l'Europe maçonnique à la transformation de la société des maçons », *Revista de estudios históricos de la masonería latinoamericana y caribeña*, vol. 3, n° 1, Mayo 2011-Noviembre 2011, p.23-32.